

Je veille sur le

**MONT  
SAINT  
GREGOIRE**

## ENJEU : LES VÉHICULES HORS ROUTE ET VÉLOS



Campagne de sensibilisation  
à la protection des milieux naturels

### VTT = Véhicule Tout Territoire?

L'utilisation de vélos de montagne et de véhicules hors route ou VHR (quad ou VTT, motocross, motoneige) rejoint un grand nombre d'adeptes au Québec. Des fédérations et des clubs de quadistes, de motos hors route, de motoneigistes et de sports cyclistes ont été formés afin d'encadrer et de développer ce type de loisir. Ils offrent aux membres et non membres, la possibilité de circuler sur un vaste réseau de sentiers officiels dédiés à ces activités hors route.



Avant de se procurer un VHR ou un vélo de montagne, il faut se renseigner pour connaître les pistes disponibles et les règlements afin de circuler selon les règles de l'art. Il arrive trop souvent que des conducteurs de VHR et de vélos circulent hors des sentiers autorisés ou empruntent des sentiers officiels en dehors de leurs périodes d'ouverture. Il faut savoir que certains sentiers ne sont ouverts qu'en hiver afin de réduire l'impact de leur utilisation sur le milieu naturel.

### Saviez-vous que...

En 2009, 335 838 VTT ont été immatriculés au Québec. L'article 55.1 de la *Loi québécoise sur les véhicules hors route* stipule que « Le conducteur d'un véhicule hors route qui circule sur une terre du domaine privé sans l'autorisation du propriétaire et du locataire commet une infraction et est passible d'une amende de 400 \$ à 800 \$. »

### Acceptable l'utilisation des VHR et du vélo de montagne comme loisir?

**OUI** : La pratique de la motoneige et du quad représente une activité économique importante pour plusieurs régions du Québec. Les retombées économiques de la pratique récréotouristique de la motoneige et du quad sont évaluées à plus de 1,3 milliard de dollars par année. La saison hivernale représente plus de 30 % des dépenses touristiques dans 10 des 21 régions touristiques du Québec.

La conduite de VHR est une activité récréative divertissante. Il a été reconnu que ce type de loisir contribue au bien-être individuel et familial, à l'amélioration de la condition physique et mentale et génère un état d'esprit positif. Quant au vélo de montagne, c'est un sport physiquement exigeant qui requiert de bonnes jambes lors des montées et de solides bras et d'excellents réflexes dans les descentes.

Il y a moyen de faire du vélo de montagne et de conduire des VHR en réduisant son impact sur les milieux naturels. La règle d'or consiste à respecter les règlements et surtout, à ne circuler que dans les sentiers aménagés pour ces loisirs.

### Saviez-vous que...

Depuis 1991, le mont Sainte-Anne accueille une Coupe du monde de vélo de montagne qui génère des retombées économiques annuelles de l'ordre de 11 millions de dollars et un achalandage d'environ 50 000 visiteurs, dont 53 % proviennent de l'extérieur de la région de Québec. Dévaler les pentes difficiles du mont Sainte-Anne nécessite 1 000 kilocalories/heure.

**NON** : Le passage de VHR en milieu naturel brise des branches et écrase la végétation. Il cause la compaction des sols et, par le fait même, accentue les problèmes d'érosion. La germination et la croissance des plantes sont affectées, entraînant une diminution de la diversité et de la densité de la flore. Dans les milieux plus humides, on observe souvent la formation d'ornières et pour les éviter, les conducteurs



Les habitats fragiles, tels que les milieux humides, les dunes ou les éboulis, sont particulièrement vulnérables aux impacts de la circulation en VHR

élargissent sans cesse la piste. Toutefois, ces impacts sont moins prononcés l'hiver, alors que le sol est gelé et les plantes protégées par la couche de neige. Pour les animaux, en plus des risques de collision, le passage de VHR leur cause du stress, ce qui peut les amener à modifier leur comportement. La pratique de VHR est aussi difficilement compatible avec la randonnée pédestre. Bruits de moteur et odeurs d'essence gâchent totalement l'expérience de calme recherchée par les marcheurs lors d'une randonnée en forêt.



La pratique du vélo de montagne en milieu naturel cause également la destruction de la végétation et des problèmes d'érosion du sol. Ceux-ci sont accentués par la forte pente, surtout après une pluie. Dans un sentier de randonnée pédestre, la circulation en vélo représente un risque pour les promeneurs, en plus d'endommager les aménagements en place.

### Saviez-vous que...

Le passage d'un vélo de montagne sur un sentier équivaut à 25 personnes circulant à pied. Imaginez l'impact d'un VHR...

### Au mont Saint-Grégoire...

À chaque année, faisant fi des règlements et des affiches qui indiquent clairement que les terrains de CIME sont une propriété privée, des cyclistes arpentent le mont Saint-Grégoire, dévalant la pente en quête de sensations fortes. Avec plus de 20 000 visiteurs par année, le risque de collision avec un randonneur est élevé. Il arrive aussi que des motoneiges et des VTT s'aventurent sur les propriétés de CIME, abimant le milieu naturel et s'exposant ainsi à des amendes.



**AVIS**  
Propriété de CIME Haut-Richelieu

Ce territoire est reconnu comme une  
*Réserve naturelle en milieu privé*  
par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,  
en vertu de Loi sur la conservation du patrimoine, chapitre C-61.01.

**Vous devez obligatoirement acquitter votre droit d'accès  
à l'accueil situé au 16, chemin du Sous-Bois**

Quiconque pratique une activité non permise sur cette propriété  
est passible d'une amende en vertu de l'article 70 de cette loi.



Malgré un message clair, certains décident de passer outre

Un projet de



Merci à nos partenaires

